



# PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES POUR TOUTE ÉTUDE DE DOSSIER

Les pièces concernent l'ensemble des membres du foyer et doivent être datées de moins de 3 mois (à l'exclusion des impôts pour lesquels les derniers avis sont demandés).

## 1 ÉTAT CIVIL

- Carte d'identité
- Livret de famille (pages blanches incluses)
- Justificatif de domicile de plus de 6 mois (contrat de bail, acte notarial, facture EDF/GDF)
- Carte de sécurité sociale ou M.S.A.
- Relevé d'Identité Bancaire

## 2 REVENUS

Les pièces concernent l'ensemble des revenus des membres du foyer des 3 derniers mois.

### **Vous êtes salarié(e), commerçant, artisan ou exploitant agricole :**

- Fiches de paie des 3 derniers mois (du foyer)
- Justificatif des indemnités journalières en cas de maladie (C.P.A.M.)
- Attestation d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers
- Revenus industriels ou commerciaux
- Revenus d'exploitation agricole

### **Vous êtes sans emploi :**

- Attestation des 3 derniers avis de paiement de Pôle Emploi
- Attestation de refus de paiement de Pôle Emploi du dernier trimestre

### **Vous êtes retraité(e) :**

- Dernier avis de virement de chaque retraite, principale et complémentaire (3 derniers relevés de comptes bancaires)

### **Vous êtes en invalidité :**

- Avis de paiement récent de votre pension d'invalidité ou de votre rente du dernier trimestre

### **Vous êtes scolarisé(e) ou en stage :**

- Justificatif de bourse
- Justificatif de rémunération de formation

### **Autres revenus :**

- Attestation de paiement C.A.F. (ou M.S.A.) des 3 derniers mois
- Pension alimentaire reçue (décision de jugement)

### 3 CHARGES

Les pièces concernent l'ensemble des charges des membres du foyer, des 3 derniers mois.

#### **Vous êtes locataire :**

- Trois dernières quittances de loyer et charges locatives

#### **Vous êtes propriétaire ou en accession à la propriété :**

- Justificatif de prêt immobilier ou d'amélioration de l'habitat (contrat et tableau d'amortissement)

#### **Les charges énergétiques :**

- Facture d'eau
- Facture de gaz
- Facture d'électricité
- Facture de téléphone et internet

#### **Les impôts :**

- Taxes foncières.
- Dernier avis d'imposition sur les revenus  
(les 2 derniers cas de changement de situation familiale)
- Déclaration d'imposition sur les revenus
- Taxe d'habitation

#### **Les charges diverses :**

- Attestation de paiement d'assurance habitation
- Attestation de paiement de mutuelle
- Justificatif de paiement de pension alimentaire (décision de jugement)

#### **Les crédits :**

- Plan de surendettement
- Prêts CAF
- Prêts à la consommation

**Si vous êtes hébergé(e) à titre gratuit :**

- Attestation d'hébergement à titre gratuit + justificatif de domicile de l'hébergeant.

**Si vous êtes scolarisé(e) :**

- Justificatif de scolarité ou carte étudiante  
 Justificatif de frais de scolarité et de transport scolaire (carte d'abonnement)  
 Certificat de l'université fréquentée ou convention de stage  
 R.I.B. de l'étudiant

**Dans le cadre d'une pratique d'une activité sportive :**

- Attestation du club sportif de Comines  
 R.I.B. de l'association

Dès que vous aurez réuni les documents nécessaires à l'étude de votre dossier, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du CCAS soit :

Par téléphone : 03.28.38.82.00

Par mail : [ccas@ville-comines.fr](mailto:ccas@ville-comines.fr)

A l'accueil : 1 rue des Maires Lambin, Comines

Horaires d'ouverture du CCAS :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.